

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 7 janvier 2019

Présents: Mmes BEAUBIAT, BOIVIN MM. BOIVIN, PEDRO, CORNUAULT.INACIO, LOUVEL, VIMONT.

Absents excusés : MM. BALTHAM, DUTACQ, NOYELLE,.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U7

3ème phase

Les plateaux du samedi 12 janvier sont désormais disponibles. Pour les consulter : [Cliquez ici](#)

Attention, une modification a été opérée sur les plateaux de l'après-midi pour la journée du 19 janvier.

Clubs concernés : MAGNANVILLE FC, MEULAN CN, CHANTELOUP US, BUC FOOT AO, VILLEPREUX FC, MAUREPAS AS., GUYANCOURT, CHAVENAY, POISSY, SARTROUVILLE, MONTESSON

Liste d'attente : La Commission a pu prendre en compte dans la mesure du possible ces demandes.

FONTENAY ST PÈRE AS : 2 équipes : matin
HOUILLES AC : 3 * 4 équipes matin. Possibilité d'accueil.
MONTIGNY LE BX AS : 4 équipes
PORCHEVILLE FC : Participation à toutes les dates

Courriers

850 104 du 24/11/18 : VERNOLITAIN STADE

Le club de CHAVENAY ASL nous informe être déçu de l'accueil reçu sur ce plateau. Le club de VERNOLITAIN se dit surpris de ce constat. **La Commission invite les deux clubs à se rapprocher afin d'éclaircir ces malentendus.**

PLATEAUX U9

3ème phase

Les plateaux du samedi 12 janvier sont désormais disponibles. Pour les consulter : [Cliquez ici](#)

Liste d'attente : La Commission a pu prendre en compte dans la mesure du possible ces demandes.

FONTENAY ST PÈRE AS : 2 équipes : matin
HOUILLES AC : 2 * 4 équipes matin. Possibilité d'accueil les 09/02 & 16/03.
LOUVECIENNES AS : 2 équipes : matin

YVELINES FOOTBALL N°1593

Lieux & horaires des plateaux du 12/01 fournis par les clubs

ESP 505 : VERNEUIL ENT. : 9h30 : Stade Pons

Courriers

FOURQUEUX OMS

Demande du club pour inviter le club de CLAMART sur le plateau du 12/01.

La Commission ne peut donner son accord car rajouter des équipes sur le plateau ne permettrait pas une bonne application des prérogatives fédérales et départementales.

CHATOU AS

La Commission prend note des explications fournies le club concernant le non remplissage de la feuille récapitulative sur le plateau Espérance pour lequel il a remplacé les équipes de VERSAILLES 78 FC.

Courriers

VILLENES ORGEVAL FC

Le club rectifie sa modification d'inscription. Il s'agit en réalité de 2 * 3 équipes.

La Commission prend note.

CATEGORIE U10-U11

Courriers

2 équipes poules D1/D2 du 19/01/19

58192/58296 : CONFLANS FC 3 / CHESNAY 78 FC 3

Demande du club de CONFLANS FC pour jouer ces rencontres à 9h30.

Accord de la Commission.

Critérium Espoir U10-U11

Nous vous donnons rendez-vous à tous les encadrants de clubs le vendredi 11 janvier à partir de 18h30 au District, pour faire le bilan de cette première phase du Critérium Espoir U10-U11.

CATEGORIE U12-U13

Courriers

EPONE USBS

Le club prenant note de la décision de la Commission, demande néanmoins à ce que ses équipes soient reversées sur le Critérium sans distinction d'âge.

La Commission, bien que cette solution entrainera un 2ème exempt dans votre poule actuelle, donne son accord pour votre demande et affecte vos équipes sur les poules C1/C2.

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

59270 : YVELINES-MONTFORT 1 / MANTOIS 78 FC 2

La Commission prenant connaissance de la décision de la Commission de Discipline de 1ère instance sur cette rencontre. Concernant l'épreuve de jonglerie, celle-ci ne s'étant pas réalisée du fait de l'arrivée tardive du MANTOIS 78 FC 2, la Commission décide de donner le bonus à YVELINES MONTFORT 1.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Réunion du 7 janvier

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U9

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 08/12/18

870 105 - COIGNIÈRES FC - ABLIS FC SUD 78 - VESGRES AS
860 104 - ST CYR - CONFLANS FC - CONFLANS PLM - MÉZIÈRES
860 109 - MONTIGNY LE BX - MAGNY - MESNIL ST DENIS

U8-U9 ESPERANCE

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 08/12/18

Fiche récapitulative

1819401 : TRAPPES ES
1819405 : MONTIGNY LE BX AS

Fiche équipe

1819401 : TRAPPES ES
1819405 : MONTIGNY BX AS / MONTESSON / FONTENAY FLEURY

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

La Commission effectue un ultime rappel concernant ces plateaux. Sans réponse, toutes les équipes du plateau seront éliminées et considérées comme forait.
Plateaux du 24/11/18

257 : LIMAY ALJ 1 § 11 (MESNILS LE ROI AS 1)

La Commission n'ayant eu aucun retour de la part du club de LIMAY, malgré plusieurs relances, décide de disqualifier l'ensemble des équipes présentes sur le plateau.

Mardi 8 janvier 2019

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U11

Amende après rappel au club d'accueil : 11€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 08/12/18

1 équipe

Poule E

58639 : GUYANCOURT ES3 / MARLY LE ROI US3
58641 : CLAYES SS-BOIS USM3 / RAMBOUILLET YVELINES 3
58645 : ST CYR AFC3 / BOIS D ARCY AS3

Par année

Poules A1-U11

56753 : LIMAY ALJ1 / CARRIERES GRESILLONS1

Poules A2-U10

56857 : LIMAY ALJ11 / CARRIERES GRESILLONS11

Sans distinction 2

Poules A1

57557 : EPONE USBS1 / MANTES LA VILLE FC1
57561 : MANTOIS 78 FC3 / MEULAN CN1

Poules A2

57661 : EPONE USBS2 / MANTES LA VILLE FC2
57665 : MANTOIS 78 FC4 / MEULAN CN2

Poules C3

58080 : ST ARNOULT FC78 2 / BUC FOOT AO3

U13

Amende après rappel au club d'accueil : 11€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 08/12/18

2 équipes

Poules B1 / B2

55998 / 56089 : BOUGIVAL FOOT / BOIS D'ARCY A.S.
56001 / 56092 : CLAYES Ss/ BOIS U.S.M. / MAUREPAS AS

Poule B2

56090 : ÉTANG ST NOM ES 2 / PERRAY FOOT ES 2

Par année

Poules A1 / A2

55342 / 55462 : LIMAY A.L.J. / ACHERES C.S.
55343 / 55463 : CHAMBOURCY A.S.M./ MANTOIS 78 F.C.

Poules B1

55581 : LES MUREAUX O.F.C 2 / SARTROUVILLE F.C. 2

U12-U13 ESPOIR

Match perdu par pénalité aux 2 clubs pour non envoi de feuille de match après 2 rappels
Amende au club d'accueil : 11€
Rencontres du 01/12/18

59601 : VELIZY ASC 11 / HOUDANAISE REGION FC 11

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIR

Amende au club d'accueil après 2 rappels : 11€
Pénalité sur le bonus de jonglerie
Rencontres du 01/12/18

U12

59601 : VELIZY ASC 11 / HOUDANAISE REGION FC 11
Annulation épreuve. Aucun bonus attribué.

U13

59402 : CARRIERES S-S US 1 / CONFLANS FC 2
Annulation épreuve. Aucun bonus attribué.

1er rappel

Rencontres du 08/12/18

U12

59474 : VOISINS FC 11 / MONTESSON US 11
59537 : MARLY LE ROI US 11 / FONTENAY FLEURY AS 11
59604 : HOUDANAISE REGION FC 11 / ELANCOURT OSC 11

U13

59329 : PARIS SAINT GERMAIN FC 2 / MONTESSON US 1
(14/11/18)
59340 : CHESNAY 78 FC 1 / ELANCOURT OSC 1
59406 : HOUDANAISE REGION FC 1 / GUYANCOURT ES 2

U12-U13 ESPOIR

Rencontres du 08/12/18

59470 : BOUAFLE/FLINS ES 11 / VOISINS FC 1

Epreuve de jonglerie réalisée en mouvement, alors que le règlement demandait de la jonglerie statique.

La Commission annule l'épreuve de jonglerie réalisée. Aucun point de bonus attribué.